

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 4 NOVEMBRE 2016.

**Le vendredi 4 novembre 2016 à vingt heures trente**, le Conseil municipal de la commune de SAINT-PABU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Loïc GUEGANTON, Maire.

**Date de la convocation** : le lundi 31 octobre 2016.

**Etaient présents l'ensemble des conseillers municipaux en exercice**, à l'exception de Monsieur Mikaël LE DUFF qui a donné pouvoir à Monsieur André BEGOC, de Madame Mariette GELEBART qui a donné pouvoir à Monsieur Loïc GUEGANTON, de Madame Catherine VIGNON qui a donné pouvoir à Monsieur Daniel IMPIERI, de Madame Claudie LE NEL qui a donné pouvoir à Madame Claudie LE ROUX. Madame LE NEL arrive pendant l'exposé du point n°1.

Monsieur Daniel IMPIERI a été désigné en qualité de **secrétaire de séance**.

## **1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2016**

La séance ouverte, les Conseillers municipaux sont invités à faire valoir s'ils ont des observations particulières à formuler sur le procès-verbal de la dernière séance du Conseil municipal en date du 22 septembre 2016.

Monsieur Patrick DROUET demande si la trésorerie a répondu au sujet des amortissements du camping. En application du CGCT, tout événement survenu durant un exercice est rattaché à l'exercice.

Il regrette que le PLU de la commune de Tréglonou ait été débattu lors de la précédente séance, alors que le Conseil municipal disposait encore de temps pour le faire, et trouve le délai pour l'étudier vraiment réduit.

Madame Morgane LAOT fait savoir qu'elle souhaite faire partie du groupe de travail chargé de l'Ad'AP.

Approbation unanime du compte-rendu du Conseil Municipal du 22 septembre 2016.

## **2. AMENAGEMENT DE LA COMMUNE DE SAINT-PABU : POLE DE VIE ROZ AVEL / MAIRIE – DEFINITION DU PROGRAMME – LANCEMENT D'UNE CONSULTATION POUR UN MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE POUR LA REALISATION DU PROJET – DEMANDE DE SUBVENTIONS**

La commune de SAINT-PABU s'est engagée depuis 2013 dans une réflexion globale sur l'aménagement des lieux de vie afin d'en renforcer les polarités pour contribuer au lien social et la rendre plus agréable à vivre pour ses habitants.

Deux secteurs étaient identifiés : la place Tevenn ar Reud, qui a fait l'objet d'un aménagement urbain, et le secteur de Roz Avel, sur lequel peut s'aménager un autre pôle structurant de la commune.

En périphérie de la place Tevenn ar Reud, une emprise foncière appartenant à la commune permettrait le déménagement de ses services techniques dont le bâtiment n'est plus aujourd'hui aux normes en vigueur. Cette première opération de construction serait le point de départ d'une opération de renouvellement urbain complète et structurante autour de la Mairie. A ce titre, les parcelles AA204 et AA206 viennent d'être acquises par la commune.

En effet, le bâtiment actuel des services techniques, qui serait déconstruit, se situe à proximité de la mairie, de l'espace socio-culturel Roz Avel (abritant la garderie périscolaire, l'ALSH, la bibliothèque municipale, des salles d'activités pour les TAP...), de l'école privée et de la cantine scolaire. L'espace libéré par les services techniques actuels permettrait d'implanter une nouvelle école publique rendue nécessaire en raison de la vétusté et du manque de fonctionnalité de l'école de l'Aber Benoit.

Les écoles publique et privée ne disposent pas de salle de sport à proximité ce qui implique des frais de transport pour la collectivité pour se rendre en car à la salle de sport communale. Le foncier disponible autorise la construction d'une salle de sports principalement dédiée aux usages scolaires et périscolaires.

L'aménagement d'un pôle éducatif renforçant un pôle de vie :

A ce stade, les études de faisabilité concluent que la maîtrise par la commune du foncier, la distance des autres équipements complémentaires, et la nécessité de renforcer les services sur un pôle de vie, sont des facteurs favorables qui peuvent permettre de réduire les coûts de fonctionnement municipaux.

Ce qui amène au scénario suivant, sachant que les différents projets sont dépendants les uns des autres :

- construction d'un bâtiment pour les services techniques municipaux en remplacement du bâtiment actuel vétuste qui serait déconstruit,
- construction d'une nouvelle école publique à la place des services techniques actuels,
- construction d'une salle de sports principalement dédiée aux usages scolaires et périscolaires.

### **Bâtiment fonctionnel pour les services techniques**

L'objectif est de concevoir sur la parcelle AL 92, un équipement simple, rationnel adapté aux besoins comprenant :

- un pôle administratif,
- un pôle vestiaires – sanitaires,
- un pôle remise – stationnement véhicules,
- et un pôle stockages (matériel associatif, matériel routier et espaces verts).

La conception devra permettre une bonne gestion des équipements avec des espaces suffisants de stockage, et des circuits de fonctionnement adaptés. Le bâtiment devra être compact et fonctionnel, performant d'un point de vue énergétique (zone administrative et vestiaires) et d'un coût d'entretien le plus réduit possible, en s'intégrant à l'entrée de bourg à l'environnement immédiat de la parcelle.

### **Nouvelle école publique**

Les locaux existants sont vétustes et peu fonctionnels pour répondre aux besoins actuels et futurs de l'école. Une extension n'est pas envisagée sur le site, une fois pris en compte le souhait de rapprocher l'école publique des différentes installations dédiées aux enfants, la cantine et l'espace Roz Avel (abritant la garderie périscolaire, l'ALSH, la bibliothèque municipale, des salles d'activités pour les TAP...).

Le terrain envisagé (parcelles AA 93, AA 204 et AA 206) pour la construction de la nouvelle école est un terrain communal, sur lequel sont implantés les services techniques actuels. L'implantation de la future école nécessite la déconstruction préalable des locaux vétustes des services techniques.

Les prévisions de locaux ont été réalisées sur la base de l'effectif actuel qui se maintient d'une année sur l'autre. Le travail de recensement des besoins et de définition du projet a permis de déterminer les objectifs suivants :

- créer un outil permettant d'assurer au mieux la mission d'enseignement dans le respect de la réglementation ERP (Etablissement Recevant du Public),
- créer des locaux de travail fonctionnels et adaptés aux besoins des élèves, des enseignants et du personnel de l'école,
- prendre en compte au mieux les besoins futurs et anticiper si possible les évolutions prévisibles dans l'organisation de l'école,
- concevoir un équipement, répondant en matière de performance thermique, sur le principe d'un bâtiment passif.

### **Salle de sport scolaire**

La commune de Saint-Pabu dispose actuellement de deux équipements sportifs : une salle multisports et une salle plus spécifique tennis. Ces deux salles ne sont pas situées à proximité des écoles publique et privée, ce qui implique des frais importants de transport des élèves à la charge de la collectivité.

Le terrain envisagé, actuellement occupé en partie par les services techniques, correspond aux parcelles également prévues pour la construction d'une nouvelle école publique. L'objectif est de créer un pôle éducatif recentré, regroupant les écoles, un équipement sportif, la cantine et l'espace Roz Avel qui accueille la garderie périscolaire, l'ALSH, la bibliothèque municipale, des salles d'activités pour les TAP.... Afin de répondre à la contrainte financière, l'objectif recherché sera de satisfaire aux besoins scolaires et périscolaires, et des associations sportives hors compétition. La proximité de la nouvelle école publique poussera à intégrer la démarche équipement passif.

#### Des coûts d'investissement et de fonctionnement maîtrisés :

Le montant de l'opération est évalué à 3,4 millions € HT frais de maîtrise d'ouvrage compris. Son financement serait assuré par le budget général de la commune. En matière d'exploitation, l'aménagement du pôle de vie sur le secteur Roz Avel / Mairie permettra une économie sur le budget fonctionnement de l'ordre de 30 000 € par an en coûts de transports.

#### Lancement d'une consultation pour un mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée relatif à la réalisation de l'opération :

Compte tenu de la complexité à la fois technique et administrative propre au projet, des exigences de pilotage, de coordination et de maîtrise budgétaire du projet, et en application de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 sur la maîtrise d'ouvrage publique dite « loi MOP », il est proposé de déléguer, à un mandataire, la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de ce projet, et de lancer prochainement une consultation relative à cet objet.

#### Demands de subventions :

Les travaux prévus pour l'aménagement du pôle Roz Avel / Mairie peuvent notamment bénéficier de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR), d'autres subventions de l'Etat, du contrat de partenariat Pays de Brest, du contrat de territoire avec le Département et de différents dispositifs de soutien aux énergies renouvelables et à la maîtrise de l'énergie (ADEME).

#### Autres informations :

Le bâtiment de Kertanguy n'est pas compris dans ce projet. Plusieurs groupes de travail et de concertations sont ou seront mis en place avec les enseignants, les parents, et toutes les associations concernées par ce projet. Le devenir de l'école publique actuelle fera l'objet d'une étude ultérieure.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,

- d'approuver les dispositions qui précèdent,
- d'approuver les objectifs du programme de l'opération
- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer les dossiers de demandes de subventions énumérées ci-dessus et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de celles-ci.

### **3. BUDGET COMMUNAL : DECISION MODIFICATIVE N°1**

Suite à la dissolution du budget camping au 1<sup>er</sup> octobre 2016, l'actif et le passif de ce budget sont intégrés au budget Commune.

Il convient également de tenir compte de la dernière échéance d'emprunt restant à payer au titre de l'exercice 2016 (177,25 € au 66111 en remboursement des intérêts et 1. 381,84 € en remboursement du capital).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, par 18 voix pour et 1 abstention (Eric TANGUY), de valider la décision modificative présentée en séance.

### **4. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Afin d'anticiper la fin d'un contrat aidé en janvier 2017, Monsieur le Maire propose de créer 1 poste au 1<sup>er</sup> janvier 2017 d'adjoint technique à 21,36/35<sup>ème</sup>. Accord unanime du Conseil municipal.

### **5. RIFSEEP : MISE EN PLACE D'UN GROUPE DE TRAVAIL**

Le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement professionnel) va devenir le nouvel outil indemnitaire de référence en remplaçant la plupart des primes et indemnités existantes dans la fonction publique Territoriale. En effet, le système de primes actuelles est très complexe et fragmenté, ce qui nuit à sa visibilité mais aussi à la mobilité des fonctionnaires.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 18 voix pour et 1 abstention (Patrick DROUET), décide de mettre en place un groupe de travail chargé de mettre en place le RIFSEEP, groupe qui sera composé des conseillers municipaux suivants : Loïc GUEGANTON, Nadège HAVET, Morgane LAOT, Loïc JEZEQUEL, David BRIANT, Eric TANGUY, Daniel IMPIERI. La secrétaire de Mairie est associée en tant qu'appui technique.

### **6. INFORMATIONS DIVERSES**

Le mémoire N°2 dans l'affaire opposant la commune aux conjoints BELLAGAMBA a été transmis au Tribunal Administratif.

La société ENEDIS s'est désistée dans l'affaire qui l'opposait à la commune.

Les premières réponses des PPA concernant le dossier du PLU de la commune commencent à arriver. La CCPA a demandé la désignation d'un commissaire enquêteur pour la future enquête publique.

La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) 2016 sera diminuée des frais engagés pour les PLU communal et intercommunal. Elle devrait être de 24 678,00 € (35 831 € en 2015).

L'ARS a informé la commune qu'à propos des choix de territoire de santé, l'option n°2 a été majoritaire. Les pôles de Brest et de Quimper, à leur demande, seront regroupés en un seul territoire.

A partir du 1<sup>er</sup> décembre 2016, la réalisation des cartes nationales d'identités devront se faire dans les chefs-lieux de canton, au même titre que les passeports. Une partie pourra être réalisée de manière dématérialisée dans chaque mairie ou par internet.

Le Téléthon intercommunal se déroulera sur notre commune, les vendredi 2, samedi 3 et dimanche 4 décembre prochains.

Les prochains Conseils municipaux sont programmés les lundi 19 décembre 2016 et lundi 30 janvier 2017 à 20h30.